REPUBLIQUE FRANCAISE 2023/016
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES

Nombre de membres : 11 Date de la Convocation : 27/07/2023
Nombre de Votes : 09 Date d'Affichage : 27/07/2023

REÇU
le 11 SEP. 2023
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Séance du 3 Août 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trois août à 18heures30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame UCHAN Marie-Claire, Maire.**

Présents (es) :
Geneviève RICAUD, Monique EYCHENNE, Joël ESTRADE, Patrice GHIONE, Louis GEZ, Laurent MORERE, PARNISARI Robin, NOGUES Rémi, Marie-Claire UCHAN
Excusés : Roland SANDARAN, LABELLE Zohra

Secrétaire de séance : Joël ESTRADE

Objet : Cantine Scolaire – Changement de prestataire et de tarif à compter du 1er septembre 2023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1er septembre 2023, la cuisine centrale du Chal ne livrera plus les repas pour la cantine de l'école de Labroquère.

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de choisir un nouveau fournisseur pour la livraison des repas. Elle expose deux prestataires « Jacques Restaurant Traiteur » dont sa proposition est de 5.50 € par repas et celle de « la Table de St-Bertrand » qui est de 4.90 € par repas.

Les deux prestataires proposent des menus végétariens, avec des produits bio et locaux et précisent qu'ils assurent la livraison des repas le jour même.
Madame le Maire précise qu'une convention sera signée avec l'un des prestataires.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :
- Retenir la proposition de « la Table de St-Bertrand »
- Fixer le prix du repas à 4.90 €
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le prestaire retenu

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus

Le Maire
Marie-Claire UCHAN

MAIRIE de St-Bertrand de Comminges * 31 *